

FICHE DE DONNEES DE SECURITE MATERIEL

MSDS N° : ICP-072G
Date : 06/04/2010

NOM DU PRODUIT : TONER

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom : TONER NOIR TNR756 / TONER NOIR TNR370

Utilisé pour : Fax série 35xx/36xx, Laser Pro 35x, Agoris 46xx et 56xx, MF46xx et 56xx

Identification du fournisseur :

SAGEMCOM DOCUMENTS SAS
250 Route de l'Empereur
92500 RUEIL MALMAISON - FRANCE
Téléphone : +33(0)157611010
Fax : +33(0)157611001
Email : MSDS@sagemcom.com

2. IDENTIFICATION DE DANGEROSITE

Classification : classé sans danger. (1999/45/EC).
Dangers et effets les plus importants des produits :

pour la santé humaine : le toner n'est pas classifié comme cancérogène.
pour l'environnement : aucune donnée n'est disponible sur les effets de ce produit sur l'environnement.
pour les autres cas : aucun.

Risques spécifiques : explosion due à la poussière (comme la plupart des fines poudres organiques).

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES ELEMENTS

Substance ( )   Préparation [x]

Eléments principaux :

(Terme Générique)	(CAS N°)	(%)
résine en polyester	+++	> 90
carbone noire	1333-86-4	1-5
cire de polyoléfine	+++	1-5
colorant animal	+++	1-5
silice amorphas	7631-86-9	< 1

+++ : informations confidentielles fournisseur

Ingrédients dangereux :
nom chimique :   carbone noir (1-5%)
N° CAS : 1333-86-4   N° EEC :215-609-9
Tables – Z OSHA (USA) : 3.5mg/m3   ACGIH-TLV (USA) : 3.5mg/m3
NTP (USA) : non listé   Monographies IARC : Groupe 2B
Symbole (EC) :non listé   R-Phrase (EC) : non listé
DFG-MAK (GER) : III 3B Worksafe-TWA (Austrl) : 3mg/m3

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Symptômes de surexposition : aucun symptôme attendu avec l'utilisation préconisé.
Voies d'entrée :   yeux, inhalation, ingestion.
Informations

Inhalation :si des symptômes sont ressentis, éloigner la source de la contamination ou mener la victime vers un lieu à l'air frais et demander un médecin.

Contact avec la peau : rincer avec de l'eau tiède et du savon durant 15 minutes ou jusqu'à les particules soient enlevées. Si l'irritation continue, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : ne pas frotter l'œil. Rincer à l'eau tiède durant 15 minutes. Demander à la victime de regarder à droite puis à gauche, vers le haut puis vers le bas. Si la victime se plaint



d'une irritation, consulter un médecin. Ne pas tenter d'ôter les particules de l'œil.

Ingestion : si la victime se plaint d'irritation ou d'un certain inconfort, consulter immédiatement un médecin.

Note médicale : aucune.

5. MESURES DE LUTTE INCENDIE

Extincteur approprié : CO_2, eau pulvérisée, mousse ou poudre.
Moyen à éviter : jet d'eau direct.
Dangers d'incendie et d'explosion : si la poudre est dispersée dans l'air, elle peut former un mélange explosif comme la plupart des poudres fines.
Protection des pompiers : Appareil respiratoire autonome (SCBA).

6. MESURES EN CAS D'ACCIDENT

Précautions au personnel : aucune.
Précautions de l'environnement : aucune.
Méthodes de nettoyage : essuyer avec un chiffon ou une serviette en papier.

NE PAS UTILISER un aspirateur dans le cas ou une grande quantité est répandue. Comme la plupart des fines poudres organiques, la poussière peut provoquer une explosion.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures techniques : aucune.
Conseils de manipulation : ne pas répandre la poussière.
Mesures Techniques : aucune.

Stockage

Mesures techniques : aucune.
Conditions de stockage : garder le conteneur fermé.

	Ranger dans un lieu sec et frais. Ne pas laisser à la portée des enfants.
Produits incompatibles :	aucun.
Matériaux d'emballage :	bouteilles ou cartouches conçues par Sagem.

8. CONTROLES D'EXPOSITION/PROTECTION DU PERSONNEL

Mesures mécaniques

Ventilation : pas nécessaire en utilisation préconisée.

Paramètres de contrôle (comme poussière)

OSHA-PEL (USA) : 15mg/m3 CGIH-TLV (USA): 10mg/m3
DFG-MAK (GER): 4mg/m3 Worksafe-TWA (Austl.) : 10mg/m3

Equipement de protection du personnel

Aucun équipement particulier n'est nécessaire dans le cadre de l'utilisation préconisée du matériel Sagem. Pour d'autres utilisations en dehors des procédures normale pour la clientèle (comme dans de grosses entreprises de traitement), des lunettes de protection ainsi qu'un masque peuvent être nécessaires.

Mesures d'hygiène : se laver les mains après manipulation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Etat physique : solide Forme : poudre Couleur : noire
Odeur : faible odeur.
Taille des particules (µm) : 5-15
pH / Point d'ébullition (°C) : sans objet.
Point de fonte (°C) : pas de données disponible.
Température de ramollissement (°C) : 120-130
Point éclair (°C) : sans objet.
Température d'inflammation (°C) : 450*
Explosivité : pas de données disponible.
Pression des vapeurs : sans objet.
Masse (g/cm3) : 1.2 (masse brute : 0.5).
Solubilité dans l'eau : négligeable.
Propriétés d'oxydation : pas de données disponible.
Coefficient de division, n-Octanol/Eau : sans objet.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : stable [X] instable [ ]
Dangers réactifs : explosion dû à la poussière, comme la plupart des fines poudres organiques.
A éviter : décharge électrique, jeter au feu.
Produits à éviter : produits oxydants.
Produits de décomposition : CO, CO2.

11. TOXICOLOGIE

Effets sur la santé à cause d'une exposition : aucun symptôme dans le cadre de l'utilisation préconisée.
Données toxicologiques :
Nocivité :
Inhalation, LC50 (mg/1) : sup à 0.74 (rat, 4 heures) (concentration la plus élevée atteinte).
Ingestion par voie orale, LD50 (mg/kg) : sup à 5000 (rat)*.
Dermique, LD50 (mg/kg) : sup à 2000 (rat)*.
Irritation oculaire : sans irritation (lapin)*.
Irritation de l'épiderme : sans irritation (lapin)*.
Sensibilisation de la peau : aucune donnée disponible.
Mutagenèse : négative*(test AMES).
(* = Basé sur des données pour d'autres produits Sagem contenant des ingrédients similaires) .
Effets locaux : voir rubrique toxicité chronique ou toxicité à long terme.
Toxicité chronique ou toxicité à long terme :
une inhalation prolongée de poussières peut provoquer des lésions aux poumons attribuées à une « surcharge pulmonaire », un terme générique utilisé pour répondre à de fortes doses de poussière retenues dans les poumons pendant une longue durée. L'utilisation de ce produit selon les modes d'emploi n'intervient pas dans l'inhalation excessive de poussières.
Une étude faite sur des rats qui ont subi une inhalation prolongée à un toner type, un fibrome de degré moyen à modéré aux poumons a été observé pour 92% des rats dans le groupe d'exposition élevée (166mg/m^3) , et un fibrome de degré moyen à minimum pour 22% des rats dans le groupe

d'exposition moyenne (4mg/m^3). Aucun changement pulmonaire n'a été noté dans le groupe à faible exposition (1mg/m^3), le niveau le plus près des humains.

Cancérogène :

monographies IARC/NTP (USA)/ OSHA Réglementé (USA) : non listées.
En 1996 le IARC a réévalué le carbone noir comme cancérogène Groupe 2B (cancer des êtres humains possible). Cette évaluation est donnée au carbone noir pour lequel il y a assez de preuves qu'il provoque des cancers chez les animaux mais pas assez de preuves pour mettre en évidence des cancers chez les êtres humains. Cette étude est basée sur le développement de tumeurs aux poumons chez les rats recevant des fortes doses de poussières qui ont provoqué des surcharges pulmonaires. D'autres études faites sur des animaux autres que des rats a montré un lien entre le carbone noir et des tumeurs aux poumons. De plus, une étude médicale de deux ans utilisant un toner type contenant du carbone noir, n'a montré aucun lien entre une exposition au toner et des tumeurs chez les rats.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

Aucune donnée disponible.

13. CONDITIONS DE DESTRUCTION.

Méthodes appropriés de destruction.

Préparation (dispositions communautaires) :

les déchets peuvent être détruits ou incinérés selon les conditions respectant les lois fédérales, d'état, ou les dispositions locales.

Emballages contaminés :

les déchets peuvent être détruits ou incinérés selon les conditions respectant les lois fédérales, d'état, ou les dispositions locales.

Précautions :
ne pas jeter la cartouche de toner ou le toner dans une flamme nue. Le toner peut se disperser et causer des brûlures et autres blessures.

14. LE TRANSPORT

Précautions particulières : aucune.
Information sur le code et classification des matériaux selon les règlements internationaux.
Classification UN : aucune.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information U.S.

Information sur l'étiquette : pas nécessaire.
TSCA(Toxic Substances Control Act) :tous les composants chimiques de ce produit respectent les normes du TSCA.
Titre III SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act).

302	Substance très dangereuse:	aucune.
311/312	Catégories de danger :	aucune

Proposition Californie 65 :

ce matériel ne contient aucune substance chimique sujet à la proposition Californie 65.

Information E.U.

Information sur l'étiquette (1999/45/EC et 67/548/EEC) :
symbolique et indication : pas nécessaire.
R-Phrase : pas nécessaire.
S-Phrase : pas nécessaire.

76/769/EEC :
tous les composants chimiques de ce produits respectent les normes du 76/769/EEC.

L'article 14 (2.1) de la Directive 1999/45/EC n'est pas applicable à ce matériel.



16. INFORMATIONS DIVERSES

Dangerosité NFPA : la direction de lutte incendie (USA) :
Santé : 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0
Dangerosité HMIS : association de la classification des peintures et revêtements :
Santé : 1 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0

Conseils d'utilisation :
toner pour du matériel électro-photographique.

Restrictions :
les informations sur cette fiche représente nos données actuelles et nos meilleurs conseils pour utiliser ce matériel dans les conditions optimums comme spécifié dans le mode d'emploi de l'utilisateur. Cependant, Sagem SA ou ses filiales n'assument en aucun cas une responsabilité dans la précision ou les compléments d'information contenu dans cette fiche. Tous les produits ou matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec soin. Bien que certains dangers soient décrits dans cette fiche, nous ne garantissons pas la seule existence de ces dangers.

Bibliographie :

ANSI Z400.1-1993
ISO 11014-1
Commission Directive 91/155/ECC

IARC (1996) : Monographies IARC sur l'Evaluation des Risques de Cancer dû aux Produits Chimiques envers les Etres Humains, Vol .65, Procédures d'Imprimerie et Encres, Carbone Noir et Quelques Composants au Nitro, Lyon, pp. 149-261.

H. Muhle, B.Bellmann, O. Creutzenberg, C. Dasenbrock, H. Ernst, R. Kilpper, J.C. MacKenzie, P. Morrow, U. Mohr, S. Takenaka, et R. Mermelstein (1991) Réponses Pulmonaires des Rats à l'Exposition au Toner et à l'Inhalation Chronique. Toxicologie Fondamentale et Appliquée 17, pp.280-299.